



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Communiqué de presse

Mardi 30 septembre 2025

SITE DES ROCHES BLANCHES : LE DÉPARTEMENT RÉAFFIRME L'INTERET DE SON PROJET AFIN DE LE RESTITUER AUX FINISTÉRIENS

Le collectif « Les Roches Blanches », qui occupe illégalement le site depuis plusieurs années, a souhaité diffuser ce jour un communiqué de presse contenant des éléments erronés. En réponse, le Département du Finistère souhaite réaffirmer la cohérence de son projet d'acquisition et apporter des éclaircissements sur plusieurs points soulevés, afin de garantir une juste information de la population.

Un projet de renaturation fondé sur un intérêt écologique et paysager majeur

Le Département rappelle que le souhait de se porter acquéreur est motivé par la volonté de préserver et de rendre à la nature un site exceptionnel. Ce projet s'inscrit pleinement dans la compétence départementale de protection des espaces naturels sensibles.

Le site des Roches Blanches présente un intérêt écologique et paysager de premier ordre. Il est notamment classé comme zone spéciale de conservation au titre de la Directive européenne Habitats. Il appartient également au site Natura 2000 « Cap Sizun ».

L'acquisition vise à mener une opération de renaturation répondant à plusieurs objectifs : la restauration des landes littorales et de la biodiversité, la déconstruction des bâtiments existants, l'ouverture du site au public pour valoriser ce belvédère remarquable sur la baie, et l'assurance d'une continuité avec les parcelles départementales voisines, le tout traversé par le sentier littoral GR 34.

Un projet mené en étroite concertation avec les acteurs du territoire

L'affirmation selon laquelle le projet ne serait pas partagé avec le Conservatoire du littoral est inexacte.

Par courrier du 31 juillet 2025, le Délégué du Conservatoire du littoral en Bretagne a confirmé que le Conservatoire « soutenait l'action du Département dans son projet de racheter l'ensemble bâti en question, dans l'objectif de renaturer les espaces naturels et de réhabiliter les paysages littoraux ».

Le Conservatoire du Littoral précise ce jour : « *Le CDL, conformément à la position du conseil des rivages, soutient l'acquisition par le département du Finistère des parcelles au sein de cet espace naturel sensible. Le CDL travaillera avec le Département sur le devenir du site et sa renaturation compte tenu des forts enjeux écologiques et paysagers présents sur le site (identifiés dans la stratégie d'intervention 2050 du*

Conservatoire). Le conseil des rivages a souhaité que ce projet partenarial se réalise en offrant aux actuels occupants des bâtiments des solutions de relocalisation ».

L'Etat, la commune de Douarnenez et la communauté de communes Douarnenez Communauté soutiennent également le projet du Département.

Le Département sera attentif aux enjeux sociaux de l'opération et engagera une concertation après être devenu propriétaire du site

Le Département n'a pris part à aucune attaque visant les occupants des Roches Blanches et dont ils se disent être victimes, concernant par exemple le paiement des taxes ou la scolarisation des enfants.

La seule expression du Département concernant les occupants des Roches blanches a été, et reste, de souligner le caractère totalement illégal de cette occupation.

Il s'est par ailleurs engagé à mener une démarche de concertation avec les occupants dès lors qu'il sera devenu propriétaire du site.

Si certains occupants des Roches blanches souhaitent être accompagnés par les services sociaux du Département ou de la mairie pour trouver un logement, ils peuvent l'être dès à présent comme tout citoyen.

Le cas échéant, les demandes de relogement seront étudiées dans le respect des priorités fixées par la loi qui s'appliquent de la même manière à tous les Finistériens, sans favoritisme.

Le Département rappelle qu'il construit chaque année entre 400 et 500 logements sociaux au bénéfice des Finistériens. À Douarnenez comme partout sur le territoire, il soutient activement la construction et la rénovation de logements sociaux par l'office départemental Finistère Habitat (FH) et par l'opérateur local Douarnenez Habitat (DZH). Il soutient à titre d'exemple la rénovation des HLM de Pouldavid (144 logements sociaux) menée par DZH. Il finance également les projets de Park a Leur, Les Hauts du Ris, Kermarron, Boulangerie et Berthelot mis en œuvre par DZH (34 logements sociaux).

Sauf erreur, aucun habitant du site n'a déposé de demande de logement social ces dernières années pour être en mesure de quitter les Roches Blanches.

Faire croire que l'occupation illégale des Roches Blanches est une réponse à la crise du logement est un artifice de communication destiné à détourner l'attention.

La procédure doit se poursuivre sereinement

Le report de la vente initialement prévue le 3 septembre au 17 décembre 2025 est lié à l'impossibilité pour l'huissier de rendre son rapport. Le Département souhaite que l'huissier puisse effectuer sa visite dans les meilleures conditions afin que la vente judiciaire puisse avoir lieu à la date prévue.

Le Département reste déterminé à se porter acquéreur de ce site d'intérêt écologique et paysager majeur pour le préserver, le renaturer et garantir son accès à tous les Finistériens, conformément à sa mission de protection du patrimoine naturel exceptionnel du littoral.